

PROCES VERBAL

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de conseillers communautaires présents : 9

Etaient présents :

Joëlle LE BIHAN, Yvon COQUIL, Denis SALAUN, Jean-Claude GOUIFFES, Guy CITERIN, Bernard SALIOU, Patrick WAQUIER, Annick BARRE, Martine QUEMERE,

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

Tugdual BRABAN, Géraldine HARY

Etaient également présents :

Marguerite BLEUZEN, Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services.

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de Bernard SALIOU qui propose de désigner Patrick WAQUIER en tant que secrétaire de séance.

1. Présentation de Julien CONAN, nouveau responsable du pôle voirie, bâtiments, espaces verts et salubrité de la CCHC -
2. Lecture et approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 12 octobre 2021 -

Le compte-rendu a été joint en annexe.

***Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité, ce procès-verbal.***

3. Administration générale -

3.1 Présentation par le SDEF de la réflexion sur le transfert de compétence « Eclairage public en Zones d'activités économiques » ; Les services du SDEF, à travers Christophe HEMON et Gilles PERENNOU, sont venus expliquer la notion de transfert de compétence « éclairage public en zones d'activités ». La CCHC est concernée par plusieurs zones d'activités. Cette présentation a permis de s'interroger sur la composante du transfert de compétence et le retour des autres collectivités. Il a été demandé de bien distinguer le transfert de compétence et la délégation de compétence. L'utilisation des termes juridiques doit être maîtrisées.

Un point a été fait sur les vols de câbles et la prise en charge.

Les extensions de réseau sont aussi financées au titre de 375 € par points lumineux. Un effacement de réseaux sur une zone peut être financé comme pour commune.

Pour les entretiens et les travaux d'investissement, les communes et Communauté de communes sont informés par mail.

Il est précisé que comité territorial se réunit 2 à 3 fois par an pour discuter des projets, des investissements, des droits de tirage. Jean-Claude GOUIFFES redemande pourquoi les réunions ne sont pas plus délocalisées sur les territoires.

Une présentation a été faite et est jointe en annexe de présent PV.

Une carte des points lumineux des zones d'activités sont à transmettre pour une estimation des coûts de fonctionnement.

Le règlement financier a également été présenté en séance.

### **3.2 Echanges sur le courrier du Département du Finistère : « Pacte Finistère 2030 ». Nouvelles modalités de financement des projets des communes et des EPCI qui se substituent dès 2022 aux anciens « Contrats de territoire » ;**

Bernard SALIOU fait lecture de ce point

La CCHC a été destinataire du courrier du Département du Finistère intitulé « Pacte Finistère 2030 ». Nouvelles modalités de financement des projets des communes et des EPCI qui se substituent dès 2022 aux anciens « Contrats de territoire ».

Bernard SALIOU précise que sur les 3 prochaines années, les territoires auront des montants plafonds d'enveloppe de subvention.

Les discussions se feront à l'échelle locale et devront voir très certainement la priorisation des dossiers et les taux.

Pour le troisième volet, la question peut se poser sur le futur musée à Châteauneuf-du-Faou.

***Le Bureau communautaire prend connaissance de ces éléments, pas de délibération sur ce sujet.***

### **3.3 Courrier du Ministère chargé des transports, relatif à la demande d'inscription du port de Brest dans le réseau central à l'occasion de la révision du règlement sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) actuellement en cours. ;**

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

La CCHC a été destinataire du courrier Ministère chargé des transports relatif à la demande d'inscription du port de Brest dans le réseau central à l'occasion de la révision du règlement sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) actuellement en cours.

Toutes les communautés de communes y compris la CCHC ont été signataires d'un courrier commun pour soutenir la demande d'inscription.

***Le Bureau communautaire prend connaissance de ces éléments, sans délibération.***

### **3.4 Rapport d'activités 2020 du CAUE du Finistère ;**

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Le rapport d'activités a été joint en annexe.

Martine QUEMERE travaille régulièrement avec le CAUE sur les projets communaux de Leuhan.

***Le Bureau communautaire prend acte de ce bilan, sans délibération.***

## **4. Développement économique et aménagement de l'espace –**

### **4.1 Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Banque de territoires pour le dispositif « manager du commerce » ;**

En l'absence de Tugdual BRABAN, Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Ce point a été traité lors de la commission économique prévue le 26 octobre qui a donné un avis favorable.

Pour faire face à la crise sanitaire et économique, la Banque de Territoires propose un plan de relance commerces de proximité dans le cadre de la démarche « Petites villes de demain » ;

L'une de ces mesures consiste à cofinancer un poste de manager de commerce de l'ensemble des centres-villes pour une durée de 24 mois, dans la limite de 20 000€ par an (dans la limite de 80% du coût du poste).

Les missions du manager de commerce pourraient être les suivantes :

- élaborer et animer les projets commerciaux du territoire et plus particulièrement du centre-ville
- développer d'actions d'animation et de promotion auprès des commerçants, notamment en matière de digitalisation du commerce.
- être en lien permanent avec les commerçants présents sur le territoire afin de connaître leurs besoins et perspectives de développement.
- procéder au diagnostic des commerces pour permettre la proposition d'un plan d'actions visant à améliorer, moderniser et développer l'offre commerciale, à accompagner la digitalisation des commerces, à rénover, moderniser les commerces
- pérenniser, valoriser et promouvoir l'attractivité des commerces des centres villes et des centres bourgs.
- mobiliser et fédérer les commerçants
- accompagner, conseiller et former le monde commerçant et artisan en matière de numérique/ digitalisation
- faciliter et entretenir le travail partenarial : CCI MBO, CMA29, association de commerçants, communes, office de tourisme...

Annick BARRE est très favorable car cela va être fléché sur le commerce et la personne sera sur les 11 communes. Le profil est très important.

***Le Bureau communautaire autorise, à l'unanimité, le Président :***

- ***à déposer un dossier de demande subvention « manager du commerce » auprès des services de la Banque des Territoires et les services de l'Etat ;***

- **à signer les documents nécessaires.**

#### **4.2 Projet d'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat sur les politiques économiques, entre la Région Bretagne et la Communauté de communes de Haute Cornouaille ;**

En l'absence de Tugdual BRABAN, Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Ce point a été traité lors de la commission économique prévue le 26 octobre qui a donné un avis favorable.

La convention cadre de partenariat sur les politiques économiques, entre la Région Bretagne et la Communauté de communes de Haute Cornouaille mise en place par délibération du 28 septembre 2017 (n°2017-171) prend fin au 31 décembre 2021.

Une nouvelle convention ne pourrait être conclue qu'après l'adoption du futur Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation Régional, qui devrait être approuvé fin 2022, après des travaux d'élaboration qui seront menés par la Région Bretagne et l'ensemble des EPCI du territoire, pendant 2021 et 2022.

Afin de maintenir une continuité d'action dans nos politiques de développement économique, et notamment maintenir l'encadrement des dispositifs d'aides directes, la Région Bretagne propose de prolonger la présente convention par voie d'avenant, et ce, jusqu'au 30 juin 2023.

En fixant cette date au 30 juin 2023, La Région Bretagne donne un délai de sûreté au regard de la mise en signature des 60 conventions auprès des différentes EPCI.

La Commission permanente du 6 décembre 2021 validera ces avenants pour l'ensemble des EPCI bretons, pour une effectivité au 1er janvier 2022.

En amont de ce passage au sein de l'exécutif régional, chacun des EPCI devra donc délibérer sur cet avenant dans ses instances.

Le projet a été joint en annexe de la convocation.

***Avant passage en Conseil communautaire du 10 novembre 2021, le Bureau communautaire donne un avis favorable sur la démarche d'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat sur les politiques économiques, entre la Région Bretagne et la Communauté de communes de Haute Cornouaille.***

#### **4.3 Bilan de la mission emploi compétences 2019-2021 ;**

Le bilan de la mission a été réalisé en comité de suivi le 18 octobre 2021. Le bilan a été joint en annexe de la convocation.

***Le Bureau communautaire prend acte de ce bilan, sans délibération.***

### **5. Déchets –**

#### **5.1 Rapport d'activités 2020 du SIRCOB ;**

Denis SALAUN fait une présentation de ce document.

Le rapport d'activités a été joint en annexe.

Il a également fait part de la fermeture de Glomel pendant 3 semaines, durant les travaux du centre de tri. Les travaux consistent à mettre aux normes le site et équipements pour le sur-tri.

L'indice PCI fait que les fours ne permettent pas de brûler les produits triés. Pour communiquer, il est demandé d'attendre le remplacement de la future responsable de pôle.

Le mémo tri a été validé. L'impression va être faite par un imprimeur.

***Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire prend acte à l'unanimité, du rapport d'activités du SIRCOB pour l'année 2020.***

## **6. Agriculture, énergie et développement durable–**

### **6.1 Rapport d'activités 2020 de l'office Français de la Biodiversité ;**

Guy CITERIN fait lecture de ce point.

Le rapport d'activités a été joint en annexe.

***Le Bureau communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport d'activités.***

## **7. Enfance-Jeunesse –**

### **7.1 Rapport d'activités 2020 du Centre Social Ulamir Aulne ;**

Le rapport d'activités a été joint en annexe.

***Le Bureau communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport d'activités 2020.***

## **8. Questions diverses et d'actualités –**

### **8.1 Avis sur la sollicitation de la commune de Laz auprès de l'EPF Bretagne ;**

Annick BARRE fait l'information sur ce point.

Le courrier a été affiché sur la dalle informatique ainsi que la fiche projet.

Au vu de la convention qui est en vigueur avec la CCHC, l'EPF demande un avis sur le portage du projet sur le 44 Grande Rue à Laz.

Aucune délibération n'est prévue.

Guy CITERIN souhaite avoir des informations sur les projets finançables comme l'acquisition de bien pour du logement au cœur de ville.

Le CDG29 peut aider sur les biens sans maîtres et les biens à l'abandon. Les délais ayant évolué cela peut être une piste de travail.

## 8.2 Courrier sur les projets de logements auprès de communes ;

Il a été demandé que les communes n'ayant pas réalisées leurs réponses sur les projets de réhabilitation ou de construction de logements communaux, à transmettre au plus vite à la DGS de la CCHC.

La séance est levée à 17h45.

**Le présent procès-verbal dressé et clos le 26 octobre 2021.**

Le secrétaire de séance :  
Patrick WAQUIER



Le Président de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille :  
Bernard SALIOU

